

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 25 (1917)

Heft: 10

Rubrik: Examens d'infirmières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. *Vues de cours et d'exercices :*

- a) cours de samaritains;
- b) cours de soins aux malades;
- c) cours de moniteurs.

3. *Matériel des sections :*

- a) matériel de transport (brancards, voitures pour malades, etc.);
- b) matériel de pansement;
- c) mobilier pour malades;
- d) matériel d'exercices.

4. *Activité des samaritains :* interventions d'urgence, transports.

5. *Coopération des sections dans des buts d'utilité publique :* Croix-Rouge, lutte

contre la tuberculose, soins aux accouchées et aux nouveaux-nés, etc., etc.

6. *Autres vues en rapport avec l'activité des samaritains.*

* * *

Il nous est indispensable de recevoir des épreuves très nettes, de préférence du format $8\frac{1}{2} \times 10$ cm. Les négatifs de ces vues devraient nous être réservés si possible pour l'établissement des clichés à projections.

Olten, le 4 septembre 1917.

Pour la Direction de l'Alliance suisse des samaritains,
A. Rauber, président.

Nouvelles de guerre concernant les samaritains

Le renchérissement général touche aussi l'activité de l'Alliance des samaritains. Un grand nombre d'objets dont nous avons besoin ont atteint des prix inouïs, d'autres n'existent plus du tout. C'est ainsi qu'il nous faut aviser les sections que les brochures de samaritains ne peuvent plus être livrées jusqu'à nouvel avis. Les épingles de cravate et les boutons de manchettes n'existent plus qu'en très petit nombre; ceux qui en veulent acquérir feront bien de les commander sans retard.

Il faut se restreindre, économiser et tirer parti de tout. C'est pour cette raison que nous prions les comités de toutes les sections de bien vouloir faire une révision dans les tiroirs de *tous* les membres des

comités, et de nous retourner dès que possible :

- 1° les diplômes de samaritains qui leur resteraient (qu'ils soient intacts, partiellement ou totalement remplis);
- 2° les rouleaux qui ont servi à l'expédition de diplômes et qui seraient encore en bon état.

Nous espérons recevoir ainsi du matériel dont nous avons le plus grand besoin et pour lequel nous adressons d'avance nos remerciements aux expéditeurs.

Avec l'expression de nos meilleures salutations.

Olten, le 6 septembre 1917.

A. Rauber, président
de l'Alliance suisse des samaritains.

Examens d'infirmières

Les prochains examens de l'Alliance suisse des gardes-malades auront lieu à Zurich dans la dernière semaine de novembre. Les demandes doivent être adressées avant le 15 octobre, au président de la Commission, M. le Dr Ischer, rue des Cygnes, 9, à Berne.